

Date de dépôt : 28 avril 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Françoise Nyffeler : Pourquoi le dépôt d'une pétition a-t-il été entravé par la présence d'une dizaine de policiers en tenue de combat ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 8 mars 2021, rendez-vous était pris par le Collectif genevois de la Grève féministe, représenté par la soussignée, pour le dépôt d'une pétition à 11h avec le secrétariat du Grand Conseil et la secrétaire scientifique de la commission des pétitions. Elles étaient cinq femmes devant l'Hôtel de Ville accompagnées de deux ou trois journalistes qui étaient là pour relater le dépôt de cette pétition dans leurs médias. A leur arrivée, elles ont été surprises et même choquées d'être accueillies par un nombre impressionnant de policiers en tenue de combat et un fourgon. Elles ont communiqué leur grand étonnement à l'officier de police qui ne pouvait leur fournir d'autres explications à ce déploiement de force disproportionné que la prévention. Il y avait en effet beaucoup plus de policiers que de femmes venues exercer leur droit démocratique du déposer une pétition et se rendant au rendez-vous pris avec les responsables des pétitions du Grand Conseil.

A 11h, munie des signatures, la soussignée s'apprête à franchir, seule, la porte de l'Hôtel de Ville afin de monter au 3^e étage où elle est attendue. Quelle n'est pas sa surprise de voir l'entrée barrée par un policier en tenue de combat, très impressionnant, jambes et bras écartés, lui disant qu'elle ne peut entrer. L'officier de police, à qui elle demandait le droit de passer pour se rendre à son rendez-vous afin d'exercer son droit démocratique élémentaire de déposer une pétition, a alors mis en doute la véracité de ses dires et de son rendez-vous. Il a fini, après une discussion pénible devant le policier

lourdement équipé barrant l'entrée à la soussignée et un nombre impressionnant d'autres postés dans la cour, par lui indiquer qu'elle pouvait entrer, mais qu'il allait l'escorter jusqu'au secrétariat du Grand Conseil afin de vérifier si elle avait vraiment rendez-vous.

Précisons que la soussignée n'a eu de cesse de préciser qu'elle était députée et qu'elle siégeait elle-même à la commission des pétitions, et que cela n'a en rien infléchi sa détermination à l'empêcher de se rendre au secrétariat du Grand Conseil dans un premier temps ni de l'escorter jusqu'au 3^e étage en l'accablant de sa suspicion. La signataire rappelle que devant l'Hôtel de Ville il y avait moins de dix femmes qui l'attendaient et deux ou trois journalistes et qu'elle se rendait seule à l'intérieur de l'Hôtel de Ville. Après avoir constaté qu'elle était bel et bien attendue, l'officier de police est redescendu et a attendu qu'elle redescende pour desserrer l'étau des policiers lourdement équipés qui se trouvaient dans la rue et dans la cour de l'Hôtel de Ville. Elle rappelle que c'était le 8 mars, journée internationale des luttes pour le droit des femmes, et tient à dire combien les femmes présentes ont été choquées d'être ainsi traitées.

Mesdames les conseillères d'Etat et Messieurs les conseillers d'Etat, voici mes questions :

- **Pourquoi la soussignée a-t-elle été ainsi traitée ainsi alors qu'elle accomplissait un droit démocratique et citoyen ?**
- **Pourquoi un tel déploiement de force face à quelques femmes le 8 mars 2021 ?**
- **Pourquoi l'avoir empêchée d'entrer dans l'Hôtel de Ville en entravant la porte avec des policiers suréquipés en tenues de combat ?**
- **Pourquoi l'avoir escortée jusqu'au secrétariat du Grand Conseil où elle avait rendez-vous et où elle se rendait seule ?**

L'auteure de ces questions remercie d'avance le Conseil d'Etat, et plus particulièrement M. le conseiller d'Etat Mauro Poggia, pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

- ***Pourquoi la soussignée a-t-elle été ainsi traitée ainsi alors qu'elle accomplissait un droit démocratique et citoyen ?***

L'auteur de la question écrite urgente a fait l'objet d'une attention particulière en raison des précédents explicités dans la réponse à la question suivante. Ce contexte a été porté à sa connaissance par les deux officiers supérieurs de la police qui sont venus à sa rencontre.

- ***Pourquoi un tel déploiement de force face à quelques femmes le 8 mars 2021 ?***

Le 6 mars 2021, une manifestation organisée par le collectif « Grève féministe de Zurich » s'est tenue dans la ville du même nom. Cette manifestation s'est mal déroulée et la police zurichoise a été contrainte de faire usage de la force.

Le même jour, dans la soirée, une cinquantaine de femmes se sont rassemblées sur la plaine de Plainpalais, sans autorisation et sans respecter les normes sanitaires. Leurs revendications portaient sur le droit des femmes.

Un cortège s'est formé et s'est mis en mouvement en direction de la gare de Cornavin. Cette manifestation a nécessité l'engagement de nombreux policiers dont la mission primaire était d'assurer la sécurité des citoyennes et citoyens du canton, un samedi soir.

Craignant que ces mêmes manifestantes ne tentent de perturber ou d'entraver l'action annoncée dans les journaux par le collectif féminin genevois, c'est-à-dire la remise d'une pétition au Grand Conseil, la police a été engagée préventivement.

- ***Pourquoi l'avoir empêchée d'entrer dans l'Hôtel de Ville en entravant la porte avec des policiers suréquipés en tenues de combat ?***

Dans le contexte évoqué, l'entrée était effectivement contrôlée par ces policiers, équipés pour assurer le maintien de l'ordre. Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de risque, l'officier supérieur a autorisé l'entrée dans l'Hôtel de Ville.

- *Pourquoi l'avoir escortée jusqu'au secrétariat du Grand Conseil où elle avait rendez-vous et où elle se rendait seule ?*

L'officier supérieur a accompagné l'auteure de la question écrite urgente jusqu'au bureau du Grand Conseil, toujours dans le même état d'esprit. Il s'agissait de s'assurer qu'un rendez-vous avait bien été pris pour une remise de pétition.

Le Conseil d'Etat comprend que l'auteure de la présente question écrite urgente ait pu ressentir la présence policière et les mesures de sécurité comme oppressantes. Celles-ci n'en étaient pas moins nécessaires et légitimes dans un contexte général sensible.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA